

Délibération n°D20230137

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Jean-Pierre CAZES

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 23, 24, 25, 26, 25, 26, 25, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 14/12/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (2), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (3), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (4), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joël KERDRAON
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
	Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Lionel FREL

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

(2) Départ au dossier n° 5 « Décision modificative n°2 – Exercice 2023 »

(3) Départ au dossier n° 23 « Motion relative à la déviation de Beynac »

(4) Départ au dossier n° 6 « Adoption du budget primitif 2024 »

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUELEMENT URBAIN OPAH-RU ROXHANA - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

VU l'article L321-1 et suivant du Code de la construction et de l'habitat ;

VU la délibération n°D20180139 en date du 20 décembre 2018 autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ROXHANA intervenue le 31 décembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que cette opération prévoit notamment le versement de subventions à destination des propriétaires afin de les accompagner dans leurs projets de réhabilitation de logements ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette participation est fixé dans la convention, approuvée par délibération du 20 décembre 2018, selon les secteurs, le statut du propriétaire, la nature et le montant des travaux ;

CONSIDÉRANT que cinq dossiers, dont un dossier façades, ont été présentés et sont éligibles à une subvention de la Ville d'un montant global de 4 004,72€ ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions par propriétaires telles que détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération, soit un montant total de 4 004,72€ ;

- **D'AUTORISER** le versement des subventions dès lors que les travaux seront réalisés et les factures acquittées ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 204/20422/824 du budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 21/12/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **27 DEC. 2023**
et de l'affichage en date du **27 DEC. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,


Jean-Pierre CAZES

Le Maire,


Jonathan PRIOLEAUD

